



Pôle Transitions et développement local
Maison du tourisme

Delles

Décision n° 2021-220

Objet : Créations de tarifs pour la vente de l'ouvrage « Chronophotographie de Sceaux » et pour la vente d'un sac en coton « Sceaux »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 le chargeant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision 2020-271 fixant les tarifs au titre de l'année 2021 pour les droits de voirie, pour les locations de salles et des matériel, tournages, ventes d'ouvrages, publicité dans le magazine et autres,

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de vente de l'ouvrage « Chronophotographie de Sceaux » édité par Les Amis de Sceaux et du sac en coton « Sceaux » :

Chronophotographie de Sceaux (Les Amis de Sceaux)	15,00 €
Sac en coton « Sceaux »	6,00 €

Fait à Sceaux, le 20 octobre 2021



Philippe Laurent
Philippe LAURENT